



**PIÈCES À FOURNIR SI LES DEUX PARTENAIRES N'ONT PAS LA NATIONALITÉ ESPAGNOLE**

- Carte de séjour, passeport ou NIE (numero d'identification pour étrangers) + 2 COPIES (toutes les pages du passeport)
- Acte de naissance + 1 COPIE
- Acte d'état civil: célibataire, divorcé(e) ou veuf(ve)+ 1 COPIE

**Toutes les pièces doivent être légalement reconnues et traduites conformément à la législation et aux conventions en vigueur avec le pays d'origine.**

---

Les attestations d'état civil et d'autres pièces fournies doivent être originales et leurs dates de délivrance **ne peuvent pas dépasser six mois**.

VEUILLEZ FOURNIR TOUTES LES DOCUMENTS AVEC LEURS COPIES, FAUTE DE QUOI VOTRE DEMANDE NE SERA PAS TRAITÉE.

UNE COPIE ADDITIONNELLE DE CHAQUE PIÈCE FOURNIE SERA EXIGÉE AU CAS OÙ LES PARTENAIRES INTÉRESSÉS VEUILLENT EN GARDER UNE COPIE AUTHENTIFIÉE.

